

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 septembre 2025

Convocation du 18 septembre 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 24
Nombre de Conseillers présents : 15

Conformément au Décret 2021-1311 du 7 octobre 2021, un extrait de la présente séance a été publié sur le site internet de la commune de JARZE VILLAGES.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, JOBERT, LUCIEN, LINARD.

Absents excusés : Mme Katy LOISON
Mr François EDIN
Mr Michel GUILLEUX donne pouvoir à Marc BERARDI

Absents : Mr André CONGNARD
Mme Raphaëlle DESPLATS
Mr Thierry LE MARREC
Mme Pauline BEAUDOIN
Mr Jérôme TUFFIER
Mme Anita MAUXION

Convocation : 18/09/2025
Publié le : 25/09/2025

Secrétaire de séance : Mr David LUCIEN

OBJET : RECRUTEMENT DE PERSONNELS CONTRACTUELS 2025/2026

VU l'article 3 alinéa 2 de la loi n°8453 du 26 janvier 1984 modifiée stipulant que les collectivités territoriales peuvent recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier ou pour un accroissement temporaire d'activités,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Exposé des motifs

Afin de pouvoir procéder au recrutement du personnel qui viendra compléter l'équipe des agents permanents aux services scolaires, périscolaires, techniques et administratif, le Conseil Municipal

doit valider le nombre d'heures de recrutement qui pourraient être effectuées durant la période du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026.

Accusé de réception en préfecture
049-200058923-20250922-DEL220920250061-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Il sera proposé à l'Assemblée le recrutement d'agents, essentiellement des adjoints techniques, pour assurer le fonctionnement de l'accueil périscolaire, de la pause méridienne, du service administratif et du service technique.

Durant la période du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026 le nombre d'heures de recrutement est estimé à 22 000 heures.

La rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera selon l'indice brut 367.

Le Conseil Municipal de la Commune de Jarzé Villages après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à recruter les agents non titulaires nécessaires dans la limite du nombre d'heures estimé
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs aux recrutements pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026 (dont contrats des recrutements et avenants éventuels)
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires seront inscrits aux budgets de 2025 et 2026.

Certifié conforme,

Le Maire, Elisabeth MARQUET.

